Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20230929-2023-057-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 02/10/2023

Délibération n° 2023-057 Séance du 26 septembre 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 13 juin 2023

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 13 juin 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique: Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 13 juin 2023, ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 14 heures 30, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 11

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Madame Colombe BROSSEL
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Frédérique DENIS
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Nadia MOUADDINE
Monsieur Germain ROESCH

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Hamid CHABANI Madame Rachida DATI Madame Josiane FISCHER Madame Déborah MÜNZER Madame Inès de RAGUENEL Monsieur Karim ZIADY

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Vincent FRANCHI
Monsieur Jean LAUSSUCQ
Monsieur Richard BUISSET
Monsieur Hervé CROUX
Monsieur Christophe DEJOIE
Monsieur Émeric LABEDAN
Madame Sylvie VILLETTE

Président de la Commission des Relations Internationales
Directeur Général
Directeur Général
Directeur Général Adjoint chargé de la Prospective
Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

- B2023/050P Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 mars 2023
- B2023/082D Modification de la liste des concessions de logement de fonction du SIAAP
- B2023/077D Autorisation d'adhésion à cinq associations : AFINEGE IWA ARCEAU-IdF CUC CR2PA
- B2023/055D Convention de coopération décentralisée avec le département des Hauts-de-Seine, la région du Tavouch (Arménie), la communauté de communes d'Idjevan (Arménie) et le Fonds Arménien de France pour la mise en œuvre d'un projet d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes d'Idjevan de la région du Tavouch
- B2023/103D Mandat spécial de déplacement confié à un administrateur du SIAAP pour se rendre à la semaine mondiale de l'eau à Stockholm entre le 20 et le 24 août 2023
- B2023/102D Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur Hamid CHABANI, administrateur du SIAAP, pour la réalisation d'une mission d'identification d'un projet de coopération décentralisée à Menzel Abdeherrahmen, en Tunisie, du 2 au 8 juillet 2023
- B2023/100D Protocole d'accord transactionnel avec la SAS CLICHY BOREALES relatif au mur mitoyen du 10 rue Fournier à Clichy (92)

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

M. le Président. – Bonjour à tous. Nous allons pouvoir commencer ce Bureau. Merci évidemment à tous les présents. On va commencer par l'appel.

Il est procédé à l'appel et le Président énumère les pouvoirs.

- M. DE LA RONCIÈRE. Mes chers collègues, je me demandais, mais je ne sais pas si le sujet a déjà été débattu, pourquoi on ne commencerait pas notre bureau dès 14 heures et le Conseil d'Administration à 14 heures 30. C'est peut-être à regarder pour les possibilités des uns et des autres, mais sinon, 14 heures et 14 heures 30, on terminerait plus tôt et on serait plus tôt dans nos mairies ou ailleurs.
- M. le Président. Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous ferons cela pour la rentrée, les prochains Bureau et Conseil d'administration du 26 septembre, si cela va à tout le monde, évidemment.

Je parlerai des sujets d'actualité en Conseil d'Administration tout à l'heure. Nous allons entamer l'examen de l'ordre du jour. Il y a sept délibérations pour ce Bureau.

B2023/050P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 mars 2023

M. le Président. – Est-ce qu'il y a des observations ? Sinon, je vous propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/082D – Modification de la liste des concessions de logement de fonction du SIAAP

M. le Président. – Cette délibération vise à actualiser, non pas la liste des logements de fonctions mis à la disposition des agents du SIAAP, mais la liste des fonctions pouvant donner lieu à la mise à disposition d'un logement en raison des fonctions occupées, et notamment de l'astreinte qu'elles peuvent contenir. Évidemment, cette liste entre totalement dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent à la Fonction Publique Territoriale d'une part, et aux dispositions internes du SIAAP d'autre part.

Le plafond d'agents par fonction pouvant y prétendre est fixé à six depuis 2014, et le nombre des fonctions pouvant prétendre à un logement de fonction ne préjuge pas du nombre de logements effectivement occupés, puisque le choix de faire valoir ou non ce droit revient aux agents concernés. Tout est écrit en annexe du projet de la délibération. Y a-t-il des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/077D – Autorisation d'adhésion à cinq associations : AFINEGE – IWA – ARCEAU-IdF – CUC – CR2PA

- **M. le Président.** Il s'agit de l'autorisation d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à cinq associations. Comme je m'y étais engagé, toutes les associations auxquelles nous adhérons passent en Bureau si le montant est inférieur à 5 000 € et en Conseil d'Administration si le montant est supérieur.
 - AFINEGE est l'Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité. Son adhésion est de 2 980 €.
 - L'association internationale de l'eau, l'IWA avec laquelle nous sommes en partenariat depuis longtemps. Nous avons fait beaucoup de choses avec l'IWA. Son adhésion est de 4 000 €.
 - L'Association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'eau en Île-de-France, ARCEAU Île-de-France, son adhésion est de 500 €.
 - Le Club des Utilisateurs Coriolis, son adhésion est de 100 €, c'est pour les services de la comptabilité.
 - Le Club des Responsables de Politique et Projets d'Archivage, CR2PA, son adhésion est de 750 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter cette délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

- B2023/055D Convention de coopération décentralisée avec le département des Hauts-de-Seine, la région du Tavouch (Arménie), la communauté de communes d'Idjevan (Arménie) et le Fonds Arménien de France pour la mise en œuvre d'un projet d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes d'Idjevan de la région du Tavouch
- M. le Président. Je laisse la parole à Monsieur Vincent FRANCHI.
- M. FRANCHI. Merci, monsieur le Président. Le département des Hauts-de-Seine soutient depuis 2009 un programme de développement agricole mis en œuvre par le Fonds Arménien de France dans la région du Tavouch. Nous avons, à ce titre, développé un certain nombre d'installations, dont une ferme et une fromagerie qui fonctionnent très bien puisqu'ils vendent du fromage à hauteur de cinquante tonnes en Arménie et à l'étranger. Au cours du développement de ces activités, il est apparu qu'il y avait un certain nombre de problèmes d'assainissement liés aux activités nouvellement créées et à la ferme en particulier. C'est à cette occasion que l'on a pu s'interroger, avec les autorités d'Idjevan et de la région du Tavouch, de l'opportunité de mener un certain nombre d'études. Vous avez la liste des études et le budget estimatif qui s'élève à 57 000 € pour la période 2023-2024, avec un budget estimé pour le SIAAP à hauteur de 50 000 €.
- **M. le Président.** Merci beaucoup. Je précise que ce projet avait été vu en commission des relations internationales, évidemment, et que nous le suivons depuis longtemps. Il y a eu un déplacement ou deux je crois, déjà, sur place. S'il n'y a pas d'observation, je propose d'adopter cette délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

- B2023/103D Mandat spécial de déplacement confié à un administrateur du SIAAP pour se rendre à la semaine mondiale de l'eau à Stockholm entre le 20 et le 24 août 2023
- **M. FRANCHI.** La semaine mondiale de l'eau a lieu chaque année à Stockholm, en Suède. Elle est organisée par le Stockholm Water Institute International. Cette année, le thème sera « Semences de changement : des solutions innovantes pour un monde plus respectueux de l'eau ». Il nous invitera à repenser notre gestion de l'eau. Cette semaine se tiendra du 23 au 24 août 2023. Il vous est proposé de confier un mandat spécial de déplacement pour un administrateur.
- **M. le Président.** Madame Josiane FISCHER était pressentie pour y assister, mais elle n'est pas disponible. Je vous solliciterai pour que l'on puisse décider qui peut représenter le SIAAP, comme nous l'avons fait pour les derniers déplacements. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter cette délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

- B2023/102D Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur Hamid CHABANI, administrateur du SIAAP, pour la réalisation d'une mission d'identification d'un projet de coopération décentralisée à Menzel Abdeherrahmen, en Tunisie, du 2 au 8 juillet 2023
- **M. le Président.** Nous allons rester sur les sujets internationaux, je donne la parole à Monsieur Vincent FRANCHI.
- M. FRANCHI. Tout est dit dans l'intitulé, mais pour rappel, nous avions été sollicités par la maire de Menzel Abdeherrahmen en Tunisie en 2019. Du fait de la situation sanitaire, aucun déplacement n'avait été possible. Il est proposé de confier un mandat spécial de déplacement à Monsieur Hamid CHABANI, qui aura un programme chargé puisqu'il devra rencontrer l'ambassadeur de France à Tunis, le représentant de l'agence française de développement à Tunis, le ministre de l'environnement et des affaires locales, le ministre en charge de la coopération et du développement, le gouverneur de Bizerte, le maire de Menzel Abdeherrahmen et le président de l'association pour promouvoir la coopération et l'amitié entre la France et la Tunisie.
- **M. le Président.** Je précise que nous avions déjà délibéré pour un déplacement d'Hamid CHABANI, mais qui n'a pas pu se faire. Nous avons fait une autre délibération, évidemment, il n'est pas parti courant mai. S'il n'y a pas d'observation, je propose d'adopter cette délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20230929-2023-057-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023

B2023/100D – Protocole d'accord transactionnel avec la SAS CLICHY BOREALES relatif au mur mitoyen du 10 rue Fournier à Clichy (92)

M. le Président. – Cette délibération permet de mettre fin à une procédure juridique relative à l'état de délabrement d'un mur mitoyen sur une propriété du SIAAP à Clichy, suite aux travaux, actuellement en cours, de refonte de l'usine, comme vous le savez. Le but est évidemment de sécuriser ce mur et d'éviter tout contentieux avec cette société. Il est proposé que le SIAAP prenne en charge la démolition du mur pour un montant de 30 180 € HT et la copropriété voisine, sa reconstruction sur son terrain, le rendant de fait privatif, et mettant son entretien exclusivement à sa charge. S'il n'y a pas d'observation – vous avez tout dans le dossier – je vous propose d'adopter la délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics

M. le Président. – Ce dernier point est un point d'information sur le compte rendu des décisions prises par moi-même, par délégation du Conseil d'Administration en matière de marchés publics. Vous avez évidemment tout dans le dossier et nous le verrons lors du Conseil d'Administration.

Y-a-t-il des questions avant que l'on fasse rentrer les administrateurs pour le Conseil d'Administration?

Le prochain Bureau sera à 14 heures, le 26 septembre prochain. Nous allons enchaîner avec le Conseil d'Administration.

La séance est levée à 14 heures 45.

Le Président

Signé: François-Marie DIDIER